Carcassonne (11) : quatre années de prison pour Saïd, qui avait laissé pour mort un patron de bar

11/07/2012 à 22h22

Finalement, la quatrième fois aura été la bonne. Hier après-midi, la justice a jugé et condamné, Saïd Abouchiche, 50 ans, pour l'agression d'un patron de bar, le 26 octobre 2009, à Carcassonne. Pour ces faits-là, le prévenu a écopé de 4 ans de prison de ferme, une décision conforme aux réquisitions du vice-procureur M. Romanello. De plus, le prévenu devra verser quelque 18 000 euros à la victime, sous la forme de dommages et intérêts.

Saïd Abouchiche, actuellement en détention provisoire dans le cadre de l'affaire du meurtre d'Abderrahmane Zelmati, en septembre 2010 à Carcassonne, avait déjà obtenu, pour des motifs divers, trois renvois successifs dans le dossier qui nous préoccupe ici. Et son avocat, Me Leguay, en avait même demandé un quatrième, hier, en ouverture d'audience. Mais le tribunal a rejeté sa requête.

Les faits jugés sont loin d'être mineurs. En octobre 2009, vers 3 h 30, le patron du O'Shéridan, un pub irlandais proche de la place Carnot, était agressé à son domicile, par deux hommes encagoulés et gantés. Ces derniers l'attendaient dans le hall de son immeuble, le forçaient à monter dans l'ascenseur, et pénétraient dans son appartement.

Entre-temps, ils le paralysaient avec un taser et le ligotaient. Dans le logement, les malfaiteurs le rouaient de coups et lui demandaient, sur un morceau de papier, *"Où t'as mis le fric ?"*. Puis ils le *"chloroformaient"*, et repartaient avec 5 000 euros en liquide, quelques bijoux et une arme de poing.

> *Le bistrotier était quasiment laissé pour mort. Pour preuve, le rapport du médecin légiste détaillant les blessures subies par le commerçant fait deux pages… (…)*

L’Indépendant